

Enseignante chargée du module : ABBES DJERADA Thinhinane

Adresse email : thinhinane.sport90@gmail.com

Cours n°2 : les éléments de l'administration sportive

1- L'administration sportive se constitue de :

- 1-1- Programmation (projet d'administration)
- 1-2- Organisation.
- 1-3- Institution.
- 1-4- Coordination.

2- Le fonctionnement du travail dans le domaine de l'administration.

3- Les niveaux d'administration.

Définition du concept de programmation en administration :

Ensemble des projets, des intentions d'actions de quel qu'un, d'un groupe, d'un parti politique, etc.

Exemple : établir un programme de réforme.

Définition du concept : projet

D'origine latine, le mot « projection », signifie littéralement projeter. Des définitions du petit robert : « image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre », celle du petit LAROUSSE « ce que l'on a l'intention de faire », le mot « projet » peut s'entendre comme « une action spécifique, nouvelle qui structure méthodiquement et progressivement une réalité à venir pour laquelle on n'a pas encore d'équivalent exact ». Extrait du MANAGEMENT DE PROJET, 1991.

Définition du concept organisation :

D'après EDGAR TILL, l'organisation est un système humain qui regroupe et articule des personnes autour d'un même but, d'un même projet.

Définition du concept Institution :

Selon RAYMOND THOMAS, 2000, le terme comporte deux sens qui se recoupent, le sens juridique et le sens des sciences humaines.

- 1- **Le sens juridique :** forme d'organisation sociale avec des statuts, des règlements et qui crée par la loi.
- 2- **Le sens des sciences humaines :** ce qui façonne, forme les conduites et les contrôles.
Ensemble de normes, d'usages qui préexistent à l'individu.
Les institutions constituent la culture.

Définition du concept coordination d'un sens administratif :

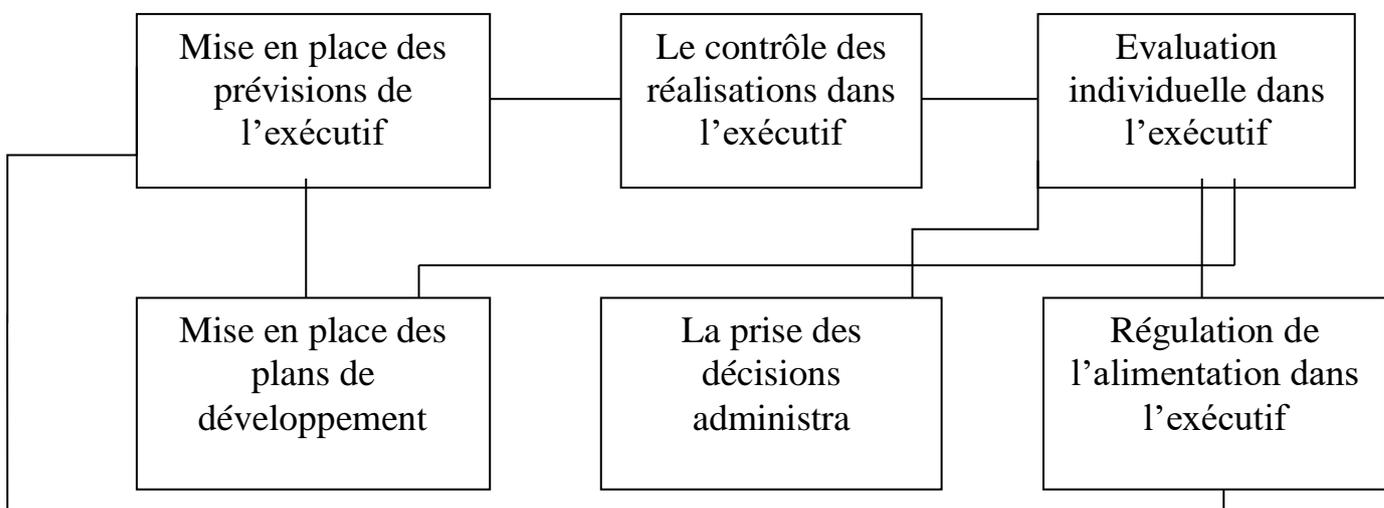
La **coordination** est, au sein d'une organisation, l'une des fonctions-clés du management qui consiste à assurer pour un ensemble de personnes et de tâches, d'une conjonction des efforts en vue d'un objectif commun. Cette coordination peut nécessiter un coordinateur dédié dont le rôle est de modifier l'environnement pour qu'il favorise au maximum les interactions entre les membres d'un groupe, ou relever des attributions courantes de l'encadrement et, en entreprise, des membres du comité de direction, en couvrant de façon transverse les différentes divisions, services ou départements (issus d'une départementalisation).

Son importance a été mise en avant par tous les théoriciens du management : Henri Fayol, Luther Gluck, Mary Parker Follett, James March, Herbert Simon, etc. mais il faut attendre le canadien Henry Mintzberg puis les belges Jean Nizet et François Pichaud pour voir reprendre une réflexion de fond initiée en 1932 par Mooney et Reiley.

2-Le fonctionnement du travail dans le domaine de l'administration ou d'organisation :

Malgré que l'écart entre les deux concepts (administration et organisation) est clair, souvent, plusieurs auteurs utilisent les deux concepts comme synonymes pour un même sens.

Il existe plusieurs méthodes de fonctionnement dans le domaine administratif ou organisationnel, nous présenterons ici l'exemple théorique que propose MARION- HAYNES, 1984, et qui se compose de 6 principales démarches.



Léguer le pouvoir Et la responsabilité	disposition de régulations De l'exécutif	Gérer la réalisation dans le collectif de l'exécutif
---	---	---

Figure n°1 : organisation du fonctionnement administratif.**3- Les niveaux d'administration :**

Dans n'importe quelle institution, nous pouvons avoir trois 03 principaux niveaux d'administrations, d'après TALHAT HOUSSAM-EDDINE, 1997.

a- **L'administration supérieure :** c'est une petite cellule d'individus à un échelon supérieur d'administration qui évalue les politiques et les plans généraux du secteur ou de l'institution, la responsabilité de l'administration supérieure est définie comme suit :

_ prédire les changements futurs – clarifier l'organigramme du projet –

Poser des plans à long terme – schématiser les politiques - les règles et les lois - orienter et contrôler les initiatives des individus – rappeler l'importance de la responsabilité collective – développer le domaine administratif – encourager les recherches administratives.

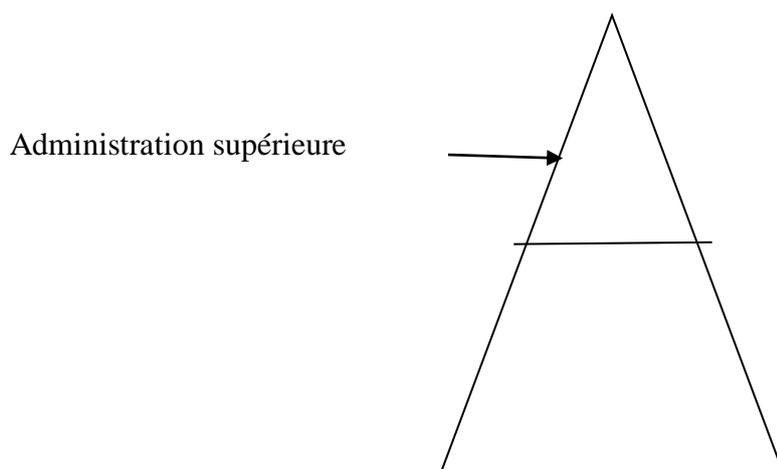
b- **L'administration centrale :** joue un rôle intermédiaire entre l'administration supérieure et l'administration directe (exécutive). Parmi ces spécificités, le suivi de la politique générale et le suivi de la réalisation des objectifs, traduire les objectifs à long terme en objectifs périodiques et en petites étapes.

La responsabilité de ce niveau d'administration se limite à :

- Poser les plans départementaux à courtes terme - schématiser la politique exécutive afin de réaliser les plans départementaux – poser clairement une organisation dans le travail et clarifier la responsabilité et l'autorité – entraîner et faire évoluer l'administration directe.

- Orienter et coordonner les travaux - encourager l'esprit du groupe – contrôler et réviser les résultats – poser des critères de l'exécution – envoyer des bilans cycliques à l'administration supérieure – participer réellement et objectivement à construire des plans d'actions au projet à travers des informations et des propositions soumises à l'administration supérieure.

c- **L'administration directe (exécutive) :** constitue l'ensemble des individus de l'institution, qui (les individus) occupent des postes d'exécution.



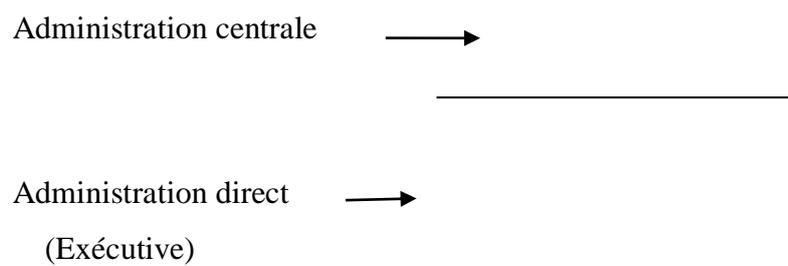


Figure N°2 : Les niveaux d'administrations d'après TALHAT HOUSSEM-EDDINE 1997.